



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE

Avis de publication

Le collège communal de l'administration communale de BRUGELETTE, porte à la connaissance des habitants de la commune qu'en séance du 24 novembre 2022, le conseil communal a approuvé la modification budgétaire n°3 de l'exercice 2022 du C.P.A.S. de Brugelette comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	1.821.338,79	1.821.338,79	0,00
Augmentation de crédit	28.700,00	81.167,62	-52.467,62
Diminution de crédit	0,00	-52.467,62	52.467,62
Nouveau résultat	1.850.038,79	1.850.038,79	0,00

Balance des recettes et des dépenses (service extraordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	582.734,57	582.734,57	0,00
Augmentation de crédit	50.000,00	5.000,00	45.000,00
Diminution de crédit	0,00	-5.000,00	5.000,00
Nouveau résultat	632.734,57	582.734,57	50.000,00

Fait à Brugelette, le 25 novembre 2022

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,

Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES

COMMUNE DE BRUGELETTE ARRONDISSEMENT D'ATH PROVINCE DE HAINAUT

Du registre aux délibérations du *Conseil communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 24 novembre 2022

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président

M. STREBELLE, Mmes ~~SCULIER~~ et HUBEAU, Echevins

M. PATERNOTTE, Mmes LIÉGEOIS, ~~RENARD~~, MM. ~~RASSART~~, NIEZEN, Mmes ~~M. THYS~~, BROHÉE, ~~FACQ~~ et GALLEMAERS, Conseillers.

M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative.

Mme KOWALSKA, Directrice générale.

Excusés : Mme SCULIER, Echevine

MM. RASSART, PATERNOTTE, Mmes RENARD et FACQ, Conseillers.

OBJET : CPAS – Modification budgétaire n°3 – Services ordinaire et extraordinaire - Exercice 2022 – Approbation.

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu la modification budgétaire n°3 du Centre Public d'Action Sociale pour l'exercice 2022 telle qu'approuvée par le Conseil de l'Action Sociale en date du 24 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Receveur Régional Savério Ciavarella du 10 novembre 2022 ;

Vu les chiffres de la modification budgétaire n°3 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022 du CPAS qui se présentent comme suit :

Balance des recettes et des dépenses (service ordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial :	1821338,79	1821338,79	0,00
Augmentation de crédit	28700	81167,62	-52467,62
Diminution de crédit	0,00	-52467,62	52467,62
Nouveau résultat	1850038,79	1850038,79	0,00

Balance des recettes et des dépenses (service extraordinaire)

	Recettes	Dépenses	Solde
--	----------	----------	-------

D'après le budget initial :	582734,57	582734,57	0,00
Augmentation de crédit	50000	5000	45000
Diminution de crédit	0,00	-5000	5000
Nouveau résultat	632734,57	582734,57	0,00

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE par 8 voix pour :

Article 1^{er} : d'approuver la modification budgétaire n°3 du CPAS pour l'exercice 2022 telle que présentée ci-dessus.

Article 2 : de transmettre la présente délibération :

- à Monsieur Savério Ciavarella, Receveur régional, dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation ;
- au service finances ;
- au CPAS de Brugelette ;
- aux organisations syndicales ;
- au secrétariat communal.

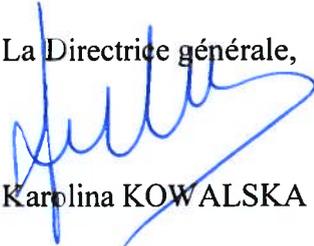
Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s) André DESMARLIERES

POUR EXPEDITION CONFORME,

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES